Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL085-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 7 octobre 2026

OBJET : **ACTIVITE FONCIERE 19** -GRENOBRE-ALPES METROPOLE- PONT-DE-CLAIX (collectivité garante) – Opération « ARC-EN-CIEL » - Avenant n°1 à la convention d'opération et sortie de portage de six locaux commerciaux sis 11 rue Mozart parcelle cadastrée AE n°148

Délibération n°23

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL085-DE

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010_PPI n°5 en date du 10 février 2022 actant le 5ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n° 22DL024 en date du 14 avril 2022, télétransmise en préfecture le 19 avril 2022 validant la poursuite de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné dans l'opération Arc-en-Ciel,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°24DL078 en date du 12 décembre 2024, télétransmise en préfecture le 13 décembre 2024 modifiant les modalités de paiement,

Considérant :

- La convention d'opération n°2022-07-OPE respectivement signée le 9 mai 2022 entre l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, la commune de Pont-de-Claix, collectivité garante du portage et Grenoble-Alpes Métropole, visant à poursuivre l'opération « Arc-en-ciel » engagée depuis 2020,
- Que la commune de Pont-de-Claix souhaite se porter acquéreur de l'ensemble des lots afin de mettre en œuvre son projet d'aménagement visant la requalification du centre commercial « Arc-en-ciel » sis, 11 rue Mozart dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain global du secteur dit « des Iles de Mars »,
- Que sur la période 2020 à 2026, l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné a acquis 6 locaux commerciaux au sein du centre commercial « Arc-en-ciel » pour un montant global d'acquisition de 578 200€ conformément aux modalités prévues à la convention d'opération,
- Que le prix de revient prévisionnel de l'opération à couvrir par la collectivité garante s'élève à 761 087 € HT,
- Que la valeur vénale évaluée par les Domaines en juin 2026 dans le cadre de la cession de l'ensemble des lots à 604 000€,
- Que le régime de TVA immobilière applicable à cette mutation est celui de la TVA immobilière sur marge et que la marge fiscale totale s'élève à 21 500€,
- Les avis du pôle d'évaluations domaniales de la DDFIP de l'Isère en date du 1 er juin 2026 et du 3 juin 2026,
- Que le déficit foncier d'opération s'élève à 157 087€,
- Que la commune a déjà versé 2 annuités en 2024 et 2025 pour un montant global de 488 312€ conformément à l'échéancier de paiement délibéré en date du 12 décembre 2024,

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL085-DE

- Que, compte tenu de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire en vue du vote de travaux au sein de la copropriété, la vente de l'ensemble des lots à la commune est prévue au plus tard à la fin du premier trimestre 2027,
- Que la consolidation du bilan prévisionnel de clôture de l'opération à mars 2027 fait apparaitre un solde restant dû par la collectivité garante de 272 775 €,
- La délibération de la commune de Pont-de-Claix en date du 24 septembre 2026 validant les modalités de cession.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention d'opération n°2022-07-OPE ci-annexé modifiant la durée de portage, les modalités de paiement ainsi que le bilan prévisionnel,
- Valide la prolongation du portage jusqu'au 31 mars 2027,
- Valide que le prix de revient prévisionnel de l'opération à couvrir par la collectivité garante estimé à mars 2027 s'élève à 761 087 € HT,
- Valide la cession par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné à la commune de Pont-de-Claix des lots de copropriété n°343-344-345-358-757-758, n°354-752-754-755, n°350 -330, n°331-332-349, n° 761 (ex-351) et n°759 (ex-760) cadastrés parcelle AE 148 sis 11 rue Mozart, Le Pont-de-Claix, pour un montant de 604 000€ HT,
- Prend acte d'un montant de déficit foncier de 157 087 €,
- Précise que, compte tenu des versements déjà effectués par la commune en 2024 et 2025 pour un montant total de 488 312 €, correspondant à 157 087 € au titre du déficit foncier et à 331 225 € au titre du paiement du prix, le solde prévisionnel restant dû par la collectivité garante s'élève à 272 775 €,
- Valide le versement par la commune du solde restant dû, correspondant aux modalités de paiement du prix des desdits lots, en deux échéances à savoir, une première annuité d'un montant global de 252 312 € HT en 2026 et une seconde annuité d'un montant de 20 463 € HT à payer à l'acte en 2027, auquel s'ajoutera la TVA immobilière,

- Précise que la dernière annuité, payable lors de la signature de l'acte en 2027, sera ajustée en fonction du bilan définitif de l'opération établi à la date de cession effective des biens.

Conclusion : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente
Joëlle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL085**
Objet :	**ACTIVITE FONCIERE 19 -GRENOBRE-ALPES METROPOLE-PONT-DE-CLAIX (collectivité garante) – Opération « ARC-EN-CIEL » - Avenant n°1 à la convention d'opération et sortie de portage de six locaux commerciaux sis 11 rue Mozart parcelle cadastrée AE**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL085-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL085-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL085_PDC_Délibération_cession_Arc_en_Ciel_V2.pdf Nom métier :	application/pdf	166.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL085_ANNEXE_PDC_avenant convention opération_Arc_en_ciel.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL085-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	237.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h21min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h21min51s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	15 octobre 2026 à 08h21min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 08h22min08s	Reçu par le MI le 2026-10-15